



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOTRE DAME DU CRUET  
SEANCE DU 26 FEVRIER A 18H30**

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PION Laure, Maire.

**Date de la convocation** : 13 février 2025 avec l'ordre du jour suivant :

- Vote du compte de gestion 2024
- Vote du compte administratif 2024
- Affectation du résultat 2024 sur le budget 2025
- Vote des taux 2025
- Fongibilité des crédits
- Vote du Budget 2025

**Présents** : Mme BERNARD Isabelle, Mr CHARBONNIER Christian, Mr PERROTIN Joël, Mme PION Laure, Mr PITHOUD Christian, Mr PITHOUD Guy, Mme VARI Marie-Thérèse.

**Absents et excusés** : Mme GERBER Anne, Mme JOANNEZ Myriam,

**Absents avec procuration** : néant

**Membres en exercice** : 9

**Membres présents** : 7

**Secrétaire de séance** : Mme BERNARD Isabelle est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JANVIER 2025**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**D2025-007 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2024** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2024** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**Le Conseil Municipal,**

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Vote** : unanimité

**D2025-008 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Mme le Maire s'étant retiré de la salle pour l'approbation du compte administratif 2024 et après examen du compte administratif de l'exercice 2024 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

• Dépenses	293 916.83 €
• Recettes	496 883.84 €
• Excédent	202 967.01 €
• Résultat antérieur	1 000 081.87 €
• <b>Résultat global</b>	<b>1 203 048.88 €</b>

**Investissement**

• Dépenses	148 880.60 €
• Recettes	87 091.30 €
• Déficit	- 61 789.30 €
• Résultat antérieur	4 193.23 €
• <b>Résultat global</b>	<b>- 57 596.07€</b>

Le Conseil Municipal,

- **Approuve** le compte administratif de 2024

Vote : 6 pour

**D2025-009 AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 qui fait apparaître les résultats suivants :

**Fonctionnement**

Un excédent de fonctionnement 2024 de	202 967.01 €
Un résultat antérieur	1 000 081.87 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</b>	<b>1 203 048.88 €</b>

**Investissement**

Un déficit d'investissement 2024 de	- 57 596.07€
<b>Soit un besoin de financement de</b>	<b>- 57 596.07€</b>

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de 1 203 048.88 € sur le budget 2025 comme suit :

**Couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 la somme de 57 596.07 €**

**De reporter en recette de fonctionnement au compte 002 la somme de 1 145 452.81 €**

Vote : unanimité

## D2025-010 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Madame le Maire propose de maintenir les taux.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

- **Décide** de ne pas augmenter et de fixer les taux communaux pour 2025 comme suit :

- Taxe d'habitation	9,50 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	26,14 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	69,51 %

**Vote** : unanimité

## D2025-011 FONGIBILITE DES CREDITS : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE PROCEDER A DES MOUVEMENTS DE CREDITS

Mme le Maire expose :

Que consécutivement au passage, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, à la nomenclature M57, la commune de Notre Dame du Cruet est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

Ainsi il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % pour chacune des sections (fonctionnement, investissement) et à signer tout document s'y rapportant.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **Autorise** Mme le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

- **Autorise** Mme le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**Vote** : unanimité

**D2025-012 VOTE DU BUDGET 2025**

Mme le Maire propose au conseil le budget qui détaille les dépenses et recettes prévues pour l'année 2025

**Le Conseil approuve le budget présenté**

FONCTIONNEMENT : 1 558 158€  
INVESTISSEMENT : 1 100 429 €

**Vote** : unanimité

**QUESTIONS DIVERSES**

Mme le Maire informe le conseil que le tourniquet a été enlevé ce jour et qu'un nouveau est en commande.

Mr CHARBONNIER donne des informations sur la passerelle qui pour le moment a été stoppée par le service d'ouvrage d'art de la Maison technique du département. Il s'avère que le mur actuel ne serait pas suffisamment résistant pour porter la structure. Deux nouvelles propositions sont en attente de l'étude géotechnique du sol.

Travaux du Mona à Planchamp à prévoir en mai : changement de la buse, et curage du lit qui déborde chez un administré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus, comprenant la délibération N°D2025-007 à N°D2025-012.

Le Maire,  
Laure PION



Le secrétaire de séance  
Isabelle BERNARD

Approuvé en séance du Conseil Municipal du 16 avril 2025